

## PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm) (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Courriel : [dgees-info@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dgees-info@environnement.gouv.qc.ca)

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), les informations contenues au présent « Avis de projet » doivent être conformes et cohérentes à celles présentées au Conseil des ministres lors de l'approbation de la fiche d'avant-projet (FAP), ou le cas échéant, à celles présentées au Conseil des ministres lors d'une autorisation visant à poursuivre l'étude ou la planification du projet délivrée en vertu de l'article 29 de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

## 1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

Adresse municipale : 1095 chemin Bilodeau, Coaticook (Québec) J1A 2S4

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Francis Lussier, directeur général et secrétaire trésorier

Numéro de téléphone : 819 849-9479

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : directiongenerale@rigdsc.ca

### 1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1006392501

### 1.3 Résolution du conseil municipal

*Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.*

Voir annexe 1.

### 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom :

Adresse municipale :

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone : -

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : @ .

Description du mandat :

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

### 2.1 Titre du projet

Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Coaticook.

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

*Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).*

Article 34 de l'annexe 1 du règlement, partie II (Projets assujettis) - LIEU D'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

*Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).*

**Description sommaire :** Le projet d'agrandissement proposé est présenté aux schémas, vue en plan et coupes types insérés aux annexes II et III.

- Le terrain pour l'agrandissement projeté est situé à l'est et au sud des LES et LET existants et une superficie approximative de 25,5 hectares a été identifiée sur ce terrain pour les possibilités d'aménagement de cellules et ouvrages connexes d'opération;
- Les cellules auront une forme rectangulaire d'environ 255 mètres de longueur par 38 à 80 mètres de largeur, selon leur position dans la géométrie du LET à cet endroit;

- En préliminaire, pour une hauteur maximale comparable au LET actuel, l'agrandissement est prévu en une phase de 6 à 8 cellules, pour une capacité additionnelle à l'autorisation actuelle estimée à 1 200 000 mètres cubes. Ce volume total correspond à une durée de vie pouvant aller jusqu'à 58 ans au volume annuel d'enfouissement moyen actuel.
- La géométrie de l'agrandissement et la capacité définitive pourront être précisées avec les relevés et études techniques à réaliser.

**Variantes** : Optimisation du volume autorisé pour prolonger la durée de vie du LET actuel et choix de l'emplacement des nouvelles cellules pour une augmentation de capacité. La réalisation de l'évaluation des impacts permettra de vérifier que toutes les variantes ont été analysées.

#### Optimisation du volume actuellement autorisé

- La mise en ballot des matières résiduelles qui assure le compactage maximum des matières avant leur recouvrement journalier est également préconisée pour l'agrandissement.
- L'aménagement de la plate-forme de compostage en 2007 et en même temps que la première cellule du LET actuel a favorisé une mise en place rapide de la collecte à 3 voies chez ses membres. La plate-forme originale a été agrandie en 2016. Le tarif avantageux du compostage par rapport à l'enfouissement favorise cette issue pour les membres et aussi pour les commerces et institutions locales.

#### Emplacement des cellules de l'agrandissement

- La propriété de la RIGDSC qui s'étend à l'est et au sud des LES et LET actuels est suffisamment vaste pour prévoir l'agrandissement par une augmentation de capacité, et permet de continuer d'utiliser les infrastructures d'accueil, de mise en ballots et de traitement des lixiviats déjà en place.
- L'emplacement de l'agrandissement sur un terrain adjacent vers le nord ou l'ouest du LET actuel pourrait constituer une alternative. Cela nécessiterait l'acquisition de terrain, sans présenter un avantage significatif par rapport à un agrandissement sur la propriété de la RIGDSC.
- L'ajout de capacité par le rehaussement des cellules actuelles du LET n'est pas possible puisque la hauteur des cellules est déjà optimisée par rapport à la forme pyramidale et l'intégration au paysage. La hauteur des cellules avec le recouvrement final est d'environ 21 mètres et la largeur du plateau du dessus du LET est de 15 à 20 mètres.

**Travaux d'aménagement des cellules** : Le site sera aménagé selon les exigences du REIMR. Les cellules d'enfouissement seront construites progressivement selon la durée de vie utile de chaque cellule et avec un remplissage optimisé de façon à pouvoir effectuer la fermeture de chaque cellule le plus rapidement possible.

Le fond des cellules d'enfouissement sera imperméabilisé avec un système à double niveau de protection tel que prescrit à l'article 22 du règlement. Les étapes générales de l'aménagement progressif des cellules est le suivant :

- Déboisement et aménagement des accès;
- Excavation et remblai pour le fond et les digues périphériques;
- Installation des composantes de l'étanchéité-drainage (géosynthétiques et captage des lixiviats);
- Recouvrement final étanche avec évacuation passive des biogaz, lorsque le remplissage d'une cellule est complété.

**Machinerie pour l'aménagement des cellules** : La réalisation des travaux nécessitera l'utilisation d'équipements de construction typiques à des chantiers de génie civil, tel que pelles hydrauliques, bouteurs, chargeurs, camions, etc.

**Exploitation des cellules de l'agrandissement** : Les activités d'exploitation prévues pour les cellules de l'agrandissement seront les mêmes que celles réalisées pour l'exploitation du LET actuel.

- Pesée des arrivages et déversement des matières pour leur mise en ballots ou leur enfouissement immédiat dans une cellule;
- Placement des ballots dans la cellule ou épandage et compactage;
- Recouvrement journalier avec un matériau autorisé;
- Gestion et traitement des lixiviats par le système de traitement actuel;
- Activités connexes tel que réception de matériaux de recouvrement journalier, entretien du site, etc.

**Gestion des lixiviats** : Le site actuel est doté d'une usine de traitement des lixiviats mise en exploitation en 2023 et autorisée en vertu du certificat d'autorisation 7522-05-01-4403704 / 402164588.

- L'agrandissement ne constituera pas une augmentation du volume de lixiviats à traiter puisqu'il s'agit de la continuité des opérations actuelle du site. La capacité du système de traitement sera validée lors de la réalisation des études techniques et des ajustements seront apportés au système actuel si nécessaire;
- Le lixiviat des cellules sera collecté dans une station de pompage étanche qui permettra d'acheminer les lixiviats au bassin d'accumulation du site actuel;
- Les eaux traitées seront déversées de la même façon et au même endroit que les eaux traitées actuellement au site.

**Biogaz** : Au moment de la fermeture d'une cellule, un système de captage et d'évacuation passive des biogaz sera installé avant la mise en place de l'étanchéité du recouvrement final, en conformité avec les exigences du REIMR pour un tonnage annuel inférieur à 50 000 tonnes.

*Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

Voir à l'annexe II : Schémas A-01 et A-02 préparés par Géosymbiose inc., février 2026.

## 2.4 Objectifs et justification du projet

*Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.*

La partie de la propriété de la RIGDSC où est exploité le site actuel a été aménagée et opérée en LES à partir de novembre 1982. La transition en LET a été débutée en 2007 avec la construction de la première cellule étanche respectant les prescriptions du REIMR (réf. : 7522-05-01-0000829/200167152). L'autorisation pour la transformation du LES en LET a été délivrée en 2009 (Réf. : 7522-05-01-0000830/200225425), pour la capacité résiduelle de 398 000 m<sup>3</sup> appliquée aux cellules LET. Ce volume avait alors été estimé être entièrement utilisé, à partir d'un tonnage moyen de matières résiduelles annuellement enfoui de 13 500 tonnes, en 2031. La RIGDSC était composée, en 2009, de 18 municipalités membres.

Entre 2015 et 2024, 4 nouveaux membres ont rejoint la RIGDSC. Le tonnage annuel enfoui est en moyenne, incluant le recouvrement journalier et pour les années 2017 à 2024 inclusivement, de 20 000 tonnes et le volume moyen correspondant est de 20 500 m<sup>3</sup>. La prévision actuelle pour l'atteinte du volume résiduel autorisé pour le LET est en 2028 ou 2029.

Les membres de la RIGDSC sont des organismes municipaux provenant de la MRC de Coaticook et d'une partie de la MRC de Memphrémagog. La RIGDSC a la volonté de continuer à offrir le service d'enfouissement des matières résiduelles à ses municipalités membres, avec un agrandissement par l'augmentation du volume total d'enfouissement autorisé, qui lui permettra de continuer l'aménagement de cellules étanches respectant les prescriptions du REIMR.

Le site actuel possède déjà des équipements et infrastructures conformes et adaptées aux besoins de ses membres, listées ci-après, et les nouvelles cellules de l'agrandissement pourraient être construites à proximité de ces infrastructures, sur la propriété de la RIGDSC située à l'est des installations actuelles.

- Système de pesée avec détection de radioactivité;
- Installation de réception et mise en ballot des matières résiduelles (bâtiment et presse hydraulique);
- Chargeurs sur roues hybrides et remorque à ballots;
- Bassins d'accumulation et de régulation de débit pour les lixiviats;
- Système de traitement des lixiviats par bioréacteur et décantation;
- Chauffage des lixiviats pour leur traitement en saison froide (sans arrêt de traitement en hiver);

L'agrandissement pour les opérations d'enfouissement permettrait d'assurer la continuité de ce service pour lequel les investissements pour les infrastructures ont été prévus à long terme.

La RIGDSC opère également une plate-forme de compostage des matières issues de la collecte à trois voies depuis la fin de l'année 2007 et une usine de traitement des boues de fosse septique par déshydratation et compostage depuis 2018.

## 2.5 Activités connexes

*Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.*

Au moment de l'aménagement de la première cellule d'enfouissement, des chemins d'accès périphériques, une station de pompage pour les lixiviats et des fossés de drainage des eaux de ruissellement seront construits pour permettre les opérations à l'endroit des nouvelles cellules. La station de pompage sera raccordée aux installations existantes de gestion des lixiviats. Le site sera par la suite aménagé de façon progressive, avec le prolongement des accès et des fossés.

Lorsque la capacité autorisée aura été atteinte, un programme de suivi post-fermeture sera mis en place et maintenu en conformité avec la réglementation applicable.

## 3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

### 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

*Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :*

Ville de Coaticook

*Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :*

MRC de Coaticook

*Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :*

Selon le règlement de zonage de la Ville de Coaticook, la propriété de la RIGDSC est de classe E pour laquelle la description au règlement est la suivante : établissements industriels liés aux activités d'élimination, de recyclage et de récupération des matières résiduelles.

- cimetières d'automobiles ou d'autres véhicules;
- établissements de récupération, d'entreposage ou de revente de papiers ou de chiffons;
- entreprises de traitement et de valorisation des déchets;
- usines de traitement des déchets;
- dépôts de matériaux secs;
- traitement et valorisation des boues, fumiers, lisiers;
- lieux d'élimination des matières résiduelles;
- recyclage de matériaux granulaires.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet :                    Latitude : 45.095396 Longitude : -71.852261

Point de fin du projet (si applicable) :            Latitude :    Longitude :

### 3.2 Description du site visé par le projet

*Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.*

**Propriété** : Les LES et LET actuels de même que l'agrandissement proposé sont situés sur un terrain dont la RIGDSC est propriétaire, du lot 2 935 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook. Les LES et LET actuels sont localisés dans la partie ouest du lot et l'agrandissement est prévu dans la partie sud et est.

**Zonage** : Le zonage pour la propriété de la Régie est de classe E « établissements industriels liés aux activités d'élimination, de recyclage et de récupération des matières résiduelles » selon le règlement de la Ville de Coaticook.

**Utilisation actuelle du terrain pour l'agrandissement** : Le terrain prévu pour l'agrandissement est généralement boisé et ne présente actuellement aucune utilisation ou activité.

**Milieux naturels**: Une étude écologique sommaire a été réalisée sur la partie est du lot 2 935 698 en 2022. La description des milieux naturels suivante est tirée de l'étude :

#### **Milieux hydriques**

*Aucun milieu hydrique n'est présent à l'intérieur de la zone à l'étude. Des fossés de drainage, qui ne sont pas considérés comme des milieux hydriques au sens réglementaire, bordent tous les côtés de la zone d'étude à l'exception du côté sud. Un peu à l'est de la zone d'étude se trouve un cours d'eau intermittent recensé par la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) (carte 1).*

Remarque : Un ruisseau intermittent, le ruisseau de Ladd's Mills, traverse la partie sud de la propriété. Cette partie du terrain n'a pas fait l'objet de l'étude sommaire.

#### **Milieux humides**

*La zone d'étude est majoritairement formée d'un grand milieu humide, soit un marécage arborescent (12,27 ha) et une mosaïque de marécages arborescents (7,51 ha) comportant des boutons plus secs par endroits. Il est à noter que la mosaïque de marécages arborescents est un milieu humide au sens de la loi sur la totalité de sa superficie, incluant les boutons plus secs. Les deux types de milieux humides sont très similaires comme le suggère la composition de leurs espèces dominantes.*

*Les strates arborescentes et arbustives sont similaires, la strate arbustive étant surtout une régénération des mêmes essences trouvées dans la strate arborescente. Les espèces dominantes sont le frêne noir (*Fraxinus nigra*), le thuya occidental (*Thuja occidentalis*), le sapin baumier (*Abies balsamea*), l'érable rouge (*Acer rubrum*) et le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*). Près du sol, la strate herbacée est dominée par des espèces communes de boisés humides, principalement l'onoclée sensible (*Onocleasensibilis*), la ronce pubescente (*Rubus pubescens*) et l'impatiante du Cap (*Impatiens capensis*).*

#### **Milieux terrestres**

*Le milieu terrestre présente une étendue fortement limitée dans la zone d'étude (bordure extérieure du site), couvrant environ 14,3 % de sa superficie totale. Il s'agit d'un environnement principalement boisé, mais qui comporte également un petit secteur de friche herbacée.*

*La strate arborescente du milieu terrestre est dominée par l'érable rouge et le peuplier faux-tremble. Plus bas, la strate arbustive est surtout représentée par le framboisier rouge (*Rubus idaeus*) et le noisetier à long bec (*Corylus cornuta*). Finalement, la strate herbacée comporte un bon nombre de dryoptères, spinuleuses (*Dryopteris carthusiana*) et de verges d'or du Canada (*Solidago canadensis*).*

#### **Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées**

*Une analyse théorique du potentiel raisonnable de présence des EMVS a été réalisée en fonction de leurs aires de répartition connues, de leurs habitats préférentiels et de ceux présents au site à l'étude. Cette analyse présente toutes les EMVS connues dans la région de l'Estrie sauf celles dont le potentiel de présence a été considéré comme impossible.*

Remarque : les tableaux de l'étude sont reproduits sur les images ci-après.

Tableau 4 : Analyse du potentiel de présence de toutes les EMVS floristiques connues en Estrie

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut au Québec	Habitat préférentiel	Potentiel de présence dans la zone d'étude
Adiante du Canada	<i>Adiantum pedatum</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Possible
Asaret du Canada	<i>Asarum canadense</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique.	Peu probable
Athyrie à sores denses	<i>Homalosorus pycnocarpus</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique.	Possible
Aubépine subsoyeuse	<i>Crataegus submollis</i>	Susceptible	Milieux perturbés souvent anthropiques dans les prés, les champs et les bordures de forêts.	Possible
Botryche d'Oneida	<i>Sceptridium oneidense</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), présente dans les endroits ombragés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Calypso d'Amérique	<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages et fens boisés) et terrestres (forêts conifériennes et forêts mixtes), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique.	Possible
Carex à tiges faibles	<i>Carex laxiculmis</i> var. <i>laxiculmis</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique. Meilleure période d'observation à la fin du printemps/au début de l'été.	Peu probable
Carex de Bailey	<i>Carex baileyi</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Carex de Swan	<i>Carex swanii</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages et fens boisés), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat humide et acide.	Peu probable
Caryer ovale	<i>Carya ovata</i> var. <i>ovata</i>	Susceptible	Arbre de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Dentaire à deux feuilles	<i>Cardamine diphylla</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Très peu probable
Doradille ambulante	<i>Asplenium rhizophyllum</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (affleurements/escarpements rocheux, forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique.	Peu probable
Doradille ébène	<i>Asplenium platyneuron</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (affleurements/escarpements rocheux, talus d'éboulis/champs de blocs/graviers exposés, forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique et basique.	Très peu probable
Érable noir	<i>Acer nigrum</i>	Vulnérable	Arbre de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat mésique et basique.	Très peu probable
Gentiane close	<i>Gentiana clausa</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (prairies humides et marécages) et terrestres (lisières forestières), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	Menacée	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), présente dans les endroits ombragés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	Vulnérable	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts conifériennes, forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Hydrophyllé du Canada	<i>Hydrophyllum canadense</i>	Menacée	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Lobélie à épi	<i>Lobelia spicata</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (affleurements/escarpements rocheux et terrains agricoles), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique	<i>Matteuccia struthiopteris</i> var. <i>pennsylvanica</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Susceptible	Arbre de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), présent dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat mésique et basique.	Peu probable
Orchis brillant	<i>Galearis spectabilis</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts mixtes et forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Peltandre de Virginie	<i>Peltandra virginica</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (rivages vaseux dénudés, marais, marécages et bogs), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Phégoptère à hexagones	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>	Menacée	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ombragés, mais tolère l'ensoleillement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts conifériennes et forêts mixtes), présente dans les endroits ombragés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Polémoine de Van Brunt	<i>Polemonium vanbruntiae</i>	Menacée	Herbacée vivace de milieux palustres (prairies humides, marécages et fens), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Proserpinie des marais	<i>Proserpinaca palustris</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (marais, marécages et fens), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Renouée à feuilles d'arum	<i>Persicaria arifolia</i>	Susceptible	Herbacée annuelle de milieux palustres (marécages) et terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Sanguinaire du Canada	<i>Sanguinaria canadensis</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Saule à feuilles de pêcheur	<i>Salix amygdaloides</i>	Susceptible	Arbre de milieux palustres (marécages), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Stellaire fausse-alsine	<i>Stellaria alsine</i>	Susceptible	Herbacée vivace de milieux palustres (rivages rocheux/graveleux, marécages et fens boisés), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible
Trille blanc	<i>Trillium grandiflorum</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Uvulaire à grandes fleurs	<i>Uvularia grandiflora</i>	Vulnérable à la récolte	Herbacée vivace de milieux terrestres (forêts feuillues), présente dans les endroits ombragés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH.	Peu probable
Viorne litigieuse	<i>Viburnum recognitum</i>	Susceptible	Petit arbre ou arbuste de milieux palustres (marécages) et terrestres (terrains urbains), préfère les endroits ensoleillés, mais tolère l'ombre, sur substrat humide, sans affinité quant au pH.	Possible

Tableau 5 : Analyse du potentiel de présence de toutes les EMVS fauniques connues en Estrie

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut au Québec	Statut au Canada	Habitat préférentiel	Potentiel de présence dans la zone d'étude
Mammifères	Belette pygmée	<i>Mustela nivalis</i>	Susceptible	Aucun	Régions marécageuses, prés humides, champs et broussailles.	Possible
Mammifères	Campagnol sylvestre	<i>Microtus pinetorum</i>	Susceptible	Préoccupante	Affectionne les endroits bien drainés et dont le sol est composé d'une épaisse couche d'humus, comme les forêts de chênes, de hêtres et de tilleuls. On le trouve aussi en bordure des forêts, dans les vergers et les champs.	Peu probable
Mammifères	Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Susceptible	Aucun	Forêts de conifères et de feuillus, clairières et à proximité des plans d'eau.	Possible pour l'alimentation, mais absence d'aire de repos
Mammifères	Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>	Susceptible	Aucun	Forêts de conifères, forêts mixtes, peuplements forestiers matures, clairières, à proximité des rivières et des points d'eau et en milieux urbains.	Possible pour l'alimentation, mais absence d'aire de repos
Mammifères	Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Aucun	En voie de disparition	Forêts, à proximité des lacs, des cours d'eau, des marécages et des clairières et en milieux urbains.	Possible pour l'alimentation, mais absence d'aire de repos
Mammifères	Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Susceptible	En voie de disparition	Pâturages, à proximité des cours d'eau et dans les forêts clairsemées.	Peu probable pour l'alimentation, mais absence d'aire de repos
Oiseaux	Engoulevent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Susceptible	Menacée	Friches, forêts clairsemées, clairières des forêts de feuillus, des forêts de conifères et des forêts mixtes matures.	Possible
Oiseaux	Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Aucun	Menacée	Forêts feuillues ou mixtes matures. Souvent associée aux peuplements dominés par l'érable à sucre mature et aux peuplements de hêtre à grandes feuilles de densité moyenne.	Peu probable
Oiseaux	Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Aucun	Préoccupante	Forêts de conifères ou mixtes matures et plutôt ouvertes.	Peu probable
Oiseaux	Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Susceptible	Menacée	Forêts mixtes ouvertes ayant une strate arbustive importante ou des gaulis, forêts près de milieux humides, de rivières ou de ruisseaux et forêts au stade de succession intermédiaire.	Peu probable
Oiseaux	Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Aucun	Préoccupante	Forêts de feuillus ou mixtes matures avec des trouées.	Possible
Reptiles	Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>	Susceptible	Aucun	Forêts feuillues ou mixtes et certaines forêts de conifères ainsi que les affleurements rocheux.	Possible
Reptiles	Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Susceptible	Préoccupante	Occupe les boisés, les champs et les bâtiments agricoles. On peut également la trouver autour de vieux immeubles dans les secteurs urbains.	Possible
Reptiles	Couleuvre verte	<i>Liochlorophis vernalis</i>	Susceptible	Aucun	Endroits ouverts tels que les pelouses, les prés, les friches, l'orée des bois ainsi qu'à proximité des tourbières.	Peu probable

### Espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE)

Aucune EFEE, parmi celles considérées, n'a été observée sur le site à l'étude.

### Faune

L'assemblage faunique fréquentant le site est probablement majoritairement formé d'espèces communes aux milieux boisés et marécageux de la région de l'Estrie. Lors de la sortie de terrain, des corbeaux (*Corvus corax*), des cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et des traces de coyotes (*Canis latrans*) ont été observés.

### Aires protégées

Aucune aire protégée ne chevauche le site à l'étude et il n'y en a pas non plus aux alentours. L'aire protégée la plus proche se situe au nord du noyau villageois de Coaticook. Il s'agit du milieu naturel de conservation volontaire du parc de la Gorge-de-Coaticook, soit une aire protégée de 40 ha (aire no 1 564, code UICN III).

**Topographie et hydrographie** : La topographie du terrain de l'agrandissement est régulière et orientée de façon générale vers le cours d'eau Giroux situé à environ 400 mètres au nord-est de la propriété de la RIGDSC. La pente peut varier de 2 à 5 % et l'élévation moyenne du terrain où pourrait être situées les cellules de l'agrandissement est de l'ordre de 414 mètres.

L'écoulement des eaux de surface se fait par le biais d'un réseau de fossés qui bordent les terres agricoles et en direction du cours d'eau Giroux. Le ruisseau de Ladd's Mills, situé dans le coin sud-est de la propriété et en amont de la partie du terrain préconisée pour l'aménagement des cellules, s'écoule vers le nord-est et rejoindrait le cours d'eau Giroux à environ 875 mètres à l'est de la propriété de la RIGDSC.

**Géologie et hydrogéologie** : Selon les informations disponibles pour le LET existant, le site est situé dans la région physiographique des Appalaches. Le roc est un grès avec présence de shale et d'ardoise d'âge Siluro-dévonien appartenant à la formation de Compton.

Le roc est recouvert d'une couche de till glacier qui s'est vraisemblablement déposé durant l'ère de glaciation Quaternaire.

En surface, sur une épaisseur d'environ deux (2) mètres, le till est composé de sable silteux et argileux reposant sur un till de fond plus dense.

La stratigraphie du terrain du LET actuel est composée des unités suivantes :

- Une couche de terre végétale de faible épaisseur;
- Un dépôt silt sableux gris d'une épaisseur minimale observée de 4,4 mètres, dont la perméabilité moyenne est estimée à  $1,1 \times 10^{-4}$  cm/s. Cette couche est de compacité lâche en surface à compacité dense en profondeur.

La nappe d'eau a été observée dans les cinq (5) puits d'observation à des profondeurs variant entre 0,13 et 1,50 mètre par rapport au terrain naturel. Les eaux souterraines de la nappe superficielle s'écoulent quasi parallèlement à la topographie avec un gradient hydraulique compris entre 1,1 % et 1,9 % vers le nord/nord-est.

**Bâtiments** : Aucun bâtiment ne se trouve sur le terrain de l'agrandissement.

**Usages à proximité** : La propriété de la RIGDSC est accessible par le chemin Bilodeau. Quelques résidences et exploitation agricoles se trouvent en bordure de cette route. Une propriété et exploitation fermière est présente du côté est du terrain de l'agrandissement et est accessible par le chemin Fecteau. Des terres agricoles en culture bordent les côtés nord, est et ouest de la propriété de la RIGDSC (site actuel et agrandissement).

### 3.3 Calendrier de réalisation

*Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

Un échéancier général a été élaboré pour tenir compte de la durée de vie résiduelle du LET actuel et pour assurer la continuité des opérations actuelles du LET. Pour ce faire, la construction de la première cellule et de la station de pompage des lixiviats devront être complétés au plus tard à l'été 2029.

- Dépôt de l'avis de projet : mars 2026;
- Relevés de terrains et études techniques : complétés en avril 2027;
- Étude d'impacts : dépôt en novembre 2027;
- Procédures d'évaluation et de consultation : terminées en mai 2028;
- Complément d'études, ajustements du projet et demande d'autorisation : dépôt en août 2028;
- Réception de l'autorisation : mars 2029;
- Construction de la première cellule : été 2029.

La RIGDSC est consciente que cette planification représente des délais courts. Il devra être envisagé de prévoir des ententes avec d'autres LET régionaux ou éloignés pour recevoir les matières résiduelles de ses membres si la première cellule de l'agrandissement ne pouvait pas être prête pour l'enfouissement des matières résiduelles lorsque la dernière cellule du LET actuel aménagée en 2025 aura atteint sa capacité maximale.

### 3.4 Plan de localisation

*Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*

Voir à l'annexe III.

## 4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES<sup>1,2</sup>

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

*Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.*

La RIGDSC a débuté les activités de communication avec son intention d'effectuer une demande d'agrandissement par l'adoption de résolution et de règlement d'emprunt en ce sens auprès de ses municipalités membres dès 2023. Quelques articles mentionnant cet agrandissement ont également été publiés dans les médias en 2025.

Aucune activité de consultation publique n'a été réalisée en date de l'avis de projet. Un mandat d'accompagnement par une firme de consultation spécialisée dans ce domaine est prévu être accordé dans les prochains mois. Un plan de communication et consultation sera élaboré pour rencontrer toutes les exigences pour ce type de projet.

Un comité de vigilance est présentement en place pour assurer la surveillance et le suivi du LET existant. Les membres de ce comité sont constitués de citoyens et de représentant de groupes locaux. Un point pour l'agrandissement du site sera ajouté aux réunions de ce comité depuis 2024.

### 4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

*Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*

La RIGDSC a prévu être accompagnée et conseillée par une firme spécialisée dans la communication et l'organisation de consultations publiques. Les activités d'information et de consultation publique seront planifiées en fonction du développement du projet.

- Information générale et grandes lignes du projet en 2026;
- Mise à jour et détails en fonction des résultats des études techniques en 2027.

L'information sera transmise en premier lieu sous forme d'avis auprès des membres de la RIGDSC et auprès des différents groupes d'acteurs par des articles dans les médias locaux (radios et journaux). Des approches directes et des réunions publiques seront également prévues. Une évaluation des besoins et une approche distincte de communication et de consultation pourra être mise en œuvre pour les communautés autochtones.

Dans un souci de tenir les citoyens informés de ses démarches et afin d'assurer la transparence du projet d'agrandissement, la RIGDSC ajoutera un lien vers une page spécifique à ce projet, à partir de la page d'accueil de son site Internet (<https://enfouissementcoaticook.com>). La page contiendra, sans s'y limiter, la description du projet et les détails d'aménagements, les différents renseignements pertinents au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le site proposera également aux citoyens de poser des questions qui seront répondues sous une forme générale de foire aux questions (FAQ).

Selon les différents retours des citoyens et groupes, la RIGDSC prévoit aussi réaliser des séances publiques d'information. Des visites du site actuel pourront aussi être organisées pour expliquer les besoins et montrer la gestion du site actuel.

Toutes les activités de communication permettront à la Régie de cerner les enjeux locaux qui devront être traités dans l'évaluation des impacts.

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf).

<sup>2</sup> L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf).

## 5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX<sup>3</sup> ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.*

Les enjeux pour l'agrandissement seront comparables à ceux du LET actuel et seront précisés au moment des études techniques. L'étude d'impacts permettra de déterminer les ajustements au projet et les moyens de mitigation.

- Milieux humides déstructurés;
- Intégration au paysage;
- Dispersion des odeurs;
- Gestion des nuisibles.

### 5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*

La réalisation des études techniques et l'étude d'impacts permettra d'identifier précisément les impacts du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs.

**Activités de construction** : De façon générale les activités de construction occasionneront la perte de couvert végétal et la production de bruit, poussières et gaz d'échappement de même qu'un risque d'augmentation des matières en suspension dans les eaux de ruissellement. Ces impacts sont habituels en construction et des mesures sont mises en place pour minimiser, compenser ou éliminer les risques. Les activités de construction auront également un impact économique positif par les investissements qu'elles requièrent pour l'octroi des contrats en services professionnels et en services de construction.

**Activités d'opération régulières** : Les impacts potentiels des opérations pour l'agrandissement seront semblables à ceux des LET en général et à ceux du LET actuel, tel que des émissions atmosphériques (poussières, odeurs), les rejets aux eaux de surfaces (ruissellement et lixiviats traités), le bruit résultant du transport et de l'opération de la machinerie, la présence de faune nuisible (rongeurs, oiseaux). Les résurgences ou fuites de lixiviats potentielles représentent également une source potentielle d'impact, sur les eaux souterraines et les eaux de surface.

**Activités à la post-fermeture** : Les impacts potentiels à la post-fermeture sont semblables à ceux des activités d'opération, mais généralement de moindre ampleur puisqu'il n'y aura plus d'arrivage de matières résiduelles et que les cellules seront recouvertes d'un système d'étanchéité avec évacuation passive des biogaz. La machinerie d'opération ne sera plus requise. Le système de traitement des lixiviats sera en fonction et maintenu tant que les liquides provenant du système de captage des lixiviats dans les cellules fermées ne pourront pas être rejetés sans leur traitement.

## 6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

*Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.*

**Activités de construction** : La consommation de carburant par les véhicules, les équipements lourds et les véhicules de transport des matériaux occasionnera l'émission de GES.

**Activités d'opération régulières** : La RIGDSC utilise des chargeurs sur roues hybrides ce qui permet de réduire les GES de ce type d'équipement. Même s'il ne s'agit pas des équipements qui possèdent la RIGDSC, les camions de transports des matières et autres véhicules ou machinerie pour l'opération et l'entretien au site contribueront à la production de GES au site. Les biogaz produits par les matières résiduelles rejettent également des GES.

**Activités à la post-fermeture** : Les GES à la post-fermeture seront produits par l'évacuation passive des biogaz des cellules fermées et par les véhicules et machinerie pour l'entretien du site.

<sup>3</sup> **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

*Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.*

La MRC de Coaticook a adopté une résolution le 17 septembre 2025 qui recommande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles la partie de la propriété de la RIGDSC visée par l'agrandissement. Les procédures de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ sont présentement en cours.

Le site de la RIGDSC localisé sur le territoire de Coaticook permet de gérer les matières résiduelles ultimes des municipalités de la région. Si ce service de la RIGDSC devait être interrompu ou cesser lorsque le volume actuellement autorisé aura été atteint, les matières résiduelles devront être enfouie dans un autre LET, occasionnant par le fait même, un impact sur la durée de vie de ce ou ces autres LET.

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

### 8.1 Déclaration et signature

**Je déclare que :**

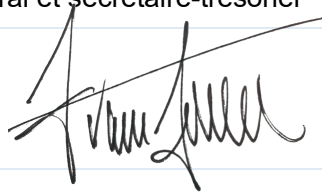
- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

***Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.***

Prénom et nom

Francis Lussier, directeur général et secrétaire-trésorier

Signature



Date

5 mars 2026

**Annexe I**  
Résolution du conseil municipal

*Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.*

Voir page suivante.

C.P. 65, Coaticook, Qc J1A 2S9

EXTRAIT CERTIFIÉ D'UNE RÉOLUTION DU **PROCÈS-VERBAL** DE LA REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2025 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK TENUE CE 14 JANVIER 2026 À 19H00 À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre Brodeur	Ayer's Cliff
Mme Virginie Ashby	Barnston-ouest
M. Éric Mathieu	Canton de Hatley
Mme Johanne Fradette	Canton de Stanstead
M. Vincent Brochu	Coaticook
Mme Annie Martel	Dixville
M. Bernard Roy	East Hereford
M Richard Poirier	Hatley
M. Michel-Henri Goyette	Martinville
Mme Nathalie Pelletier	Magog
Mme Marcella Davis-Gerrish	North Hatley
M. Michel Lesage	Ogden
M. Jean Robert St-Pierre	Orford
M Jacques Demers	Ste-Catherine-de-Hatley
Mme Lyssa Paquette	Ste-Edwidge-de-Clifton
M Steve Lanciaux	St-Herménégilde
M. Gaétan Lavigne	St-Venant-de-Paquette
M. Philip Dutil	Stanstead
M. Rock Simard	Stanstead-Est

ÉTAIENT ABSENTS :

(Non-déterminé)	Compton
M. Benoît Roy	St-Malo
M. Gaétan Lafond	Waterville

Formant quorum sous la présidence de M. Vincent Brochu représentant la Ville de Coaticook.

Étant aussi présents, M. Francis Lussier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, et Me Abelle L'Écuyer-Legault agissant comme secrétaire de la séance.

**Résolution #2026-3529**

**Avis de projet préliminaire –  
Autorisation signataires pour paiements de frais et dépôt au ministère**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook, ci-après RIGDSC, veut agrandir son lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU QUE la RIGDSC doit déposer un avis de projet, auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCES, il est ;

**PROPOSE PAR** Pierre Brodeur  
**APPUYE PAR** Michel-Henri Goyette  
**ET RESOLU :**

QUE la RIGDSC dépose, auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, un avis de projet dans le cadre de son projet d'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique.

La RIGDSC, toujours dans le cadre du présent projet, s'engage à payer tous les frais inhérents, présents et futurs, qui pourraient s'appliquer à la présente demande d'avis de projet.

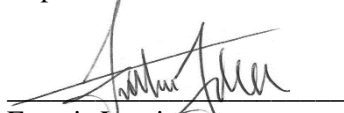
M. Francis Lussier, Directeur général est autorisé à signer tous les documents, présents et à venir, concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook.

**ADOPTÉ**

---

Je, soussigné, Francis Lussier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, certifie que le texte qui précède constitue le texte d'une résolution adoptée par les membres du conseil d'administration lors d'une séance de ce conseil dûment convoquée et tenue le 14 janvier 2026.

Copie certifiée conforme à Coaticook, ce 15 janvier 2026



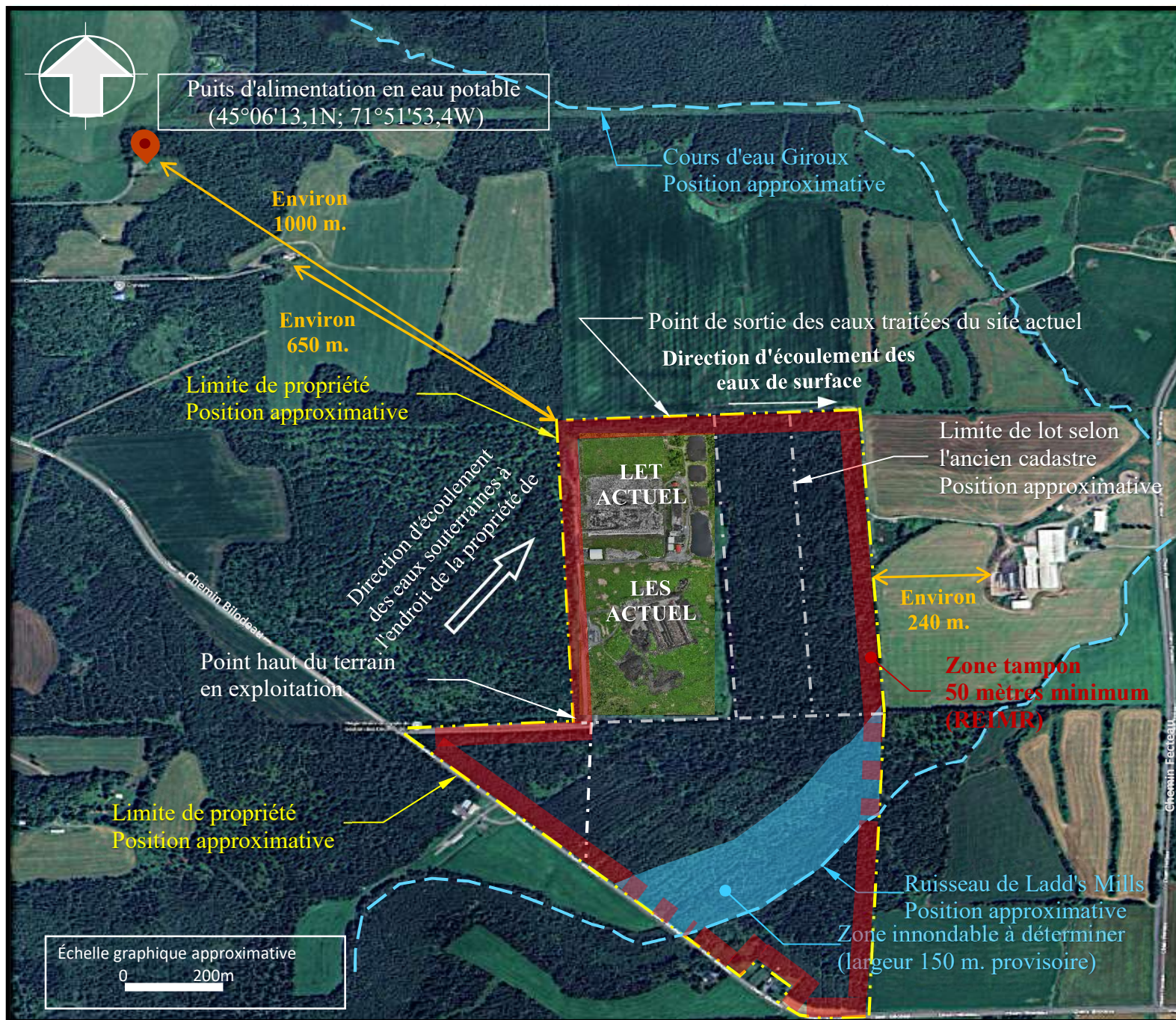
Francis Lussier  
Directeur générale / greffier-trésorier

## **Annexe II**

### **Caractéristiques du projet**

*Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

Voir pages suivantes.



#### Références:

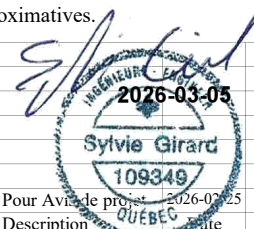
Carte satellite tirée de Google Maps, 2025 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques, coordonnées 45,095396, -71,852261

Orthophoto LET Coaticook, par DroneXperts 2024-05-30

CPTAQ : Cartographie, application Déméter  
[https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq\\_demeter/?](https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/?)

#### Notes:

Les distances et surfaces sont données à titre indicatif. Elles sont approximatives.



01	Pour Avis de projet	2026-02-25	SG
Rév.	Description	Date	Par



Projet d'agrandissement du LET

Schéma de localisation générale de la propriété

POUR INFORMATION

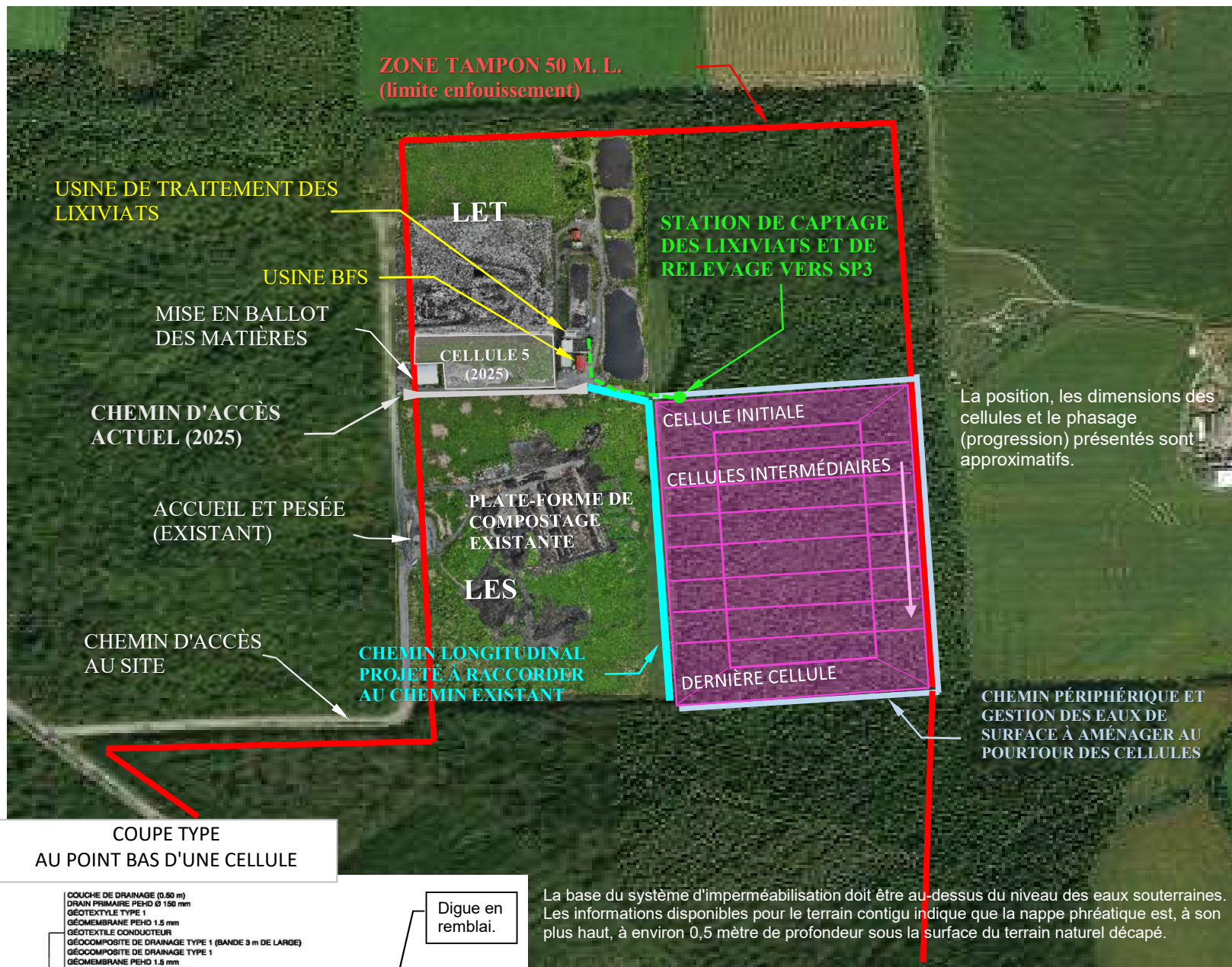
**GéoSymbiose inc.**

138 rang des Pelletier T: 418.356.1173  
Saint-Pamphile (Qc) GOR 3X0

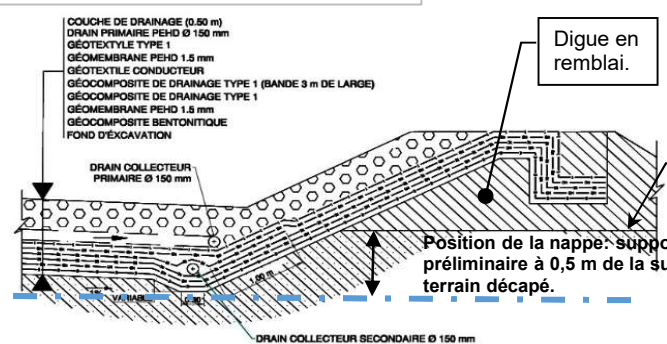
Conçu par: Sylvie Girard, ing.

Projet: 1043805

Schéma A-01 Révision 01



**COUPE TYPE AU POINT BAS D'UNE CELLULE**



La base du système d'imperméabilisation doit être au-dessus du niveau des eaux souterraines. Les informations disponibles pour le terrain contigu indique que la nappe phréatique est, à son plus haut, à environ 0,5 mètre de profondeur sous la surface du terrain naturel décapé.

Surface du terrain décapé (terre végétale environ 15 cm).

Une étude géotechnique et hydrogéologique complète permettra de déterminer les conditions précises de la nappe phréatique pour le terrain concerné.

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE

Références:  
 -Extrait du schéma A-01 (localisation générale).  
 -REIMR, LQE, chapitre Q-2, r.19

Notes  
 Toutes les limites sont approximatives et pour représentation seulement.



01	Pour Avis de projet	2026-02-25	SG
Rév.	Description	Date	Par

Projet d'agrandissement du  
**LET**

Schéma de l'aménagement préliminaire des cellules de l'agrandissement

POUR INFORMATION

**GéoSymbiose inc.**  
 138 rang des Pelletier T: 418.356.1173  
 Saint-Pamphile (Qc) G0R 3X0

Conçu par: Sylvie Girard, ing.

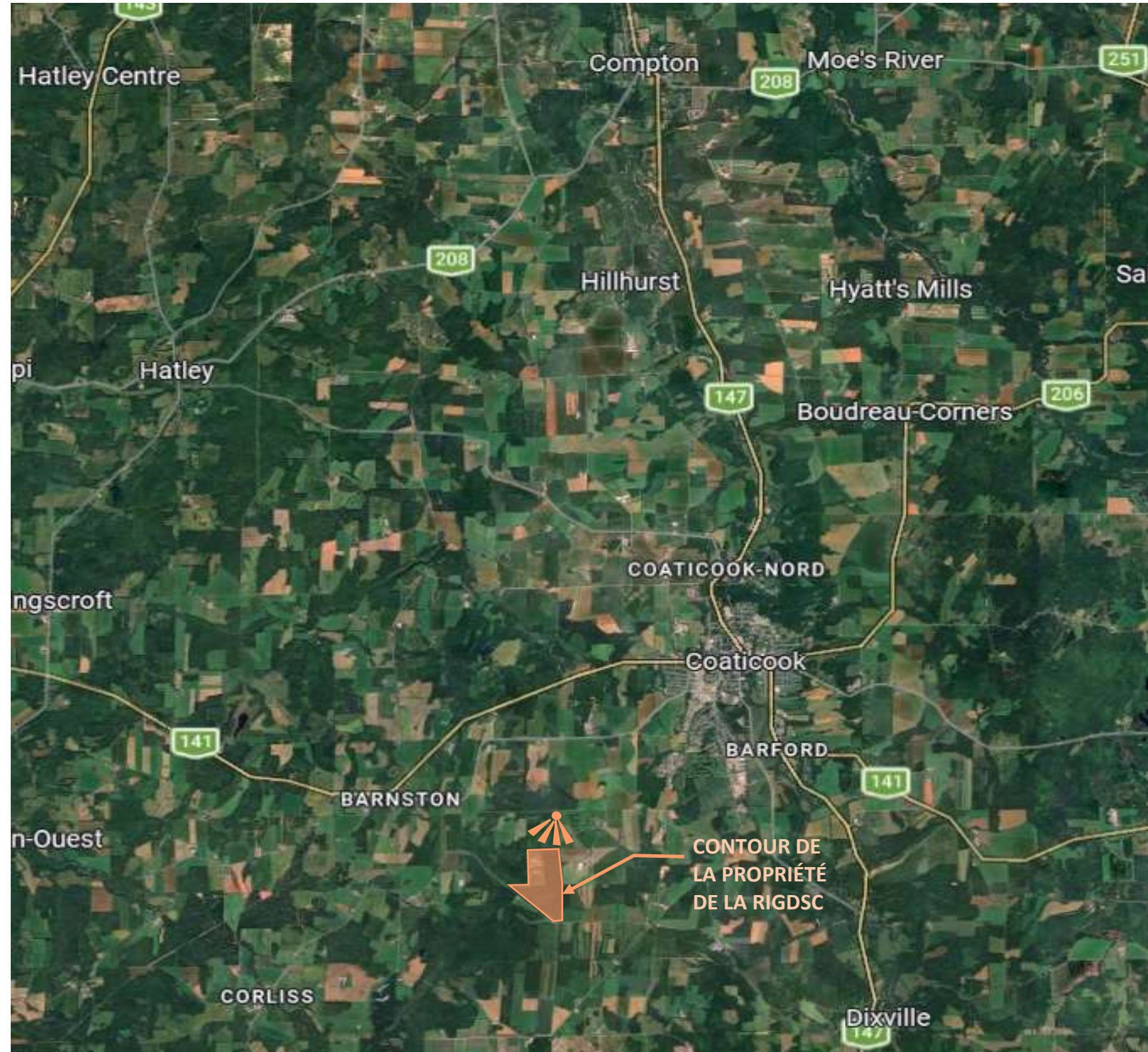
Projet: 1043805

Schéma A-02 Révision 01

**Annexe III**  
Plan de localisation

*Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*

Voir les pages suivantes.



Vue aérienne par drone en 2024  
à partir du nord-est  
vers le sud-ouest

